



Bienvenue en Territoire Numérique Libre

1. Objectifs du label

Le label « Territoire Numérique Libre » a pour objectif premier de promouvoir l'utilisation des logiciels libres et formats ouverts au sein des collectivités territoriales. Il encourage les usages numériques libres, citoyens et collaboratifs, tels que la mise à disposition des données publiques.

Le logiciel libre s'appuie sur quatre libertés fondamentales définies par la Free Software Foundation : liberté d'utiliser le logiciel, d'en étudier le fonctionnement, de modifier le code, et de redistribuer le logiciel et ses modifications à la communauté.

1) Outil d'évaluation

Le label est avant tout un outil d'évaluation concernant l'usage des logiciels libres. Gradé du niveau 1 (découverte) au niveau 5 (excellence), il permet de faire un état des lieux des usages et des actions accomplies, tout en contribuant à déterminer les pistes de progression.

2) Outil de valorisation

L'attribution du label est un signal positif fort pour les décideurs, qui vient affirmer et soutenir les politiques engagées en faveur du Libre et des formats ouverts. Le label valorise les initiatives menées au sein des collectivités territoriales, en leur assurant un éclairage dans l'espace public.

3) Outil de sensibilisation

Le label concerne aussi bien les élus que les agents de la collectivité et les citoyens. Il doit servir d'outil pédagogique pour sensibiliser aux valeurs véhiculées par le logiciel libre : transparence, partage, entraide, économie d'argent public, respect de la vie privée...

2. Organisation du Label

Afin d'assurer l'indépendance et la pérennité du label, l'ADULLACT organise ce label avec le soutien d'un **Comité d'Orientation**, composé de personnalités impliquées dans sphère publique et la promotion du numérique Libre :

- **M. François ELIE**, Président | ADULLACT
- **M. Antoine CAO**, Expert technique | DINSIC
- **M. Laurent SÉGUIN**, Président | AFUL
- **M. Frédéric COUCHET**, Délégué Général | APRIL
- **M. Jean-Christophe ELINEAU**, Directeur | Pôle Aquinetic et co-Président | Paris OSS 2016
- **Mme Claudine CHASSAGNE**, élue déléguée au Numérique | Saint-Martin d'Uriage
- **Mme Céline FAIVRE**, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique | Bretagne

Plusieurs grands axes ont été définis pour évaluer l'implication des candidats :

1. Formats ouverts

- Le Référentiel Général d'Interopérabilité
- L'utilisation de formats ouverts dans les échanges
- Les formats utilisés

2. Logiciels et Systèmes Libres

- Les recommandations du SILL
- L'utilisation des logiciels libres
- L'infrastructure



Logo label TNL niveau 3

3. Communication et éco-système

- La formation et l'accompagnement des élus et agents territoriaux
- La participation aux événements et initiatives autour du Libre
- L'éco-système Libre du territoire
- La contribution au développement de projets libres

4. Open Data

- La politique d'ouverture des données publiques
- Les modalités de diffusion des données publiques

L'examen du dossier de candidature donne lieu à l'attribution d'un label « Territoire Numérique Libre » **gradé du niveau 1 au niveau 5**. Vous pouvez consulter les territoires labellisés ici :

<https://territoire-numerique-libre.org/carte>

4. Informations pratiques

Le label est ouvert à toutes les collectivités territoriales (ville, EPCI, département...), **gratuitement**, et sans condition préalable.

Les collectivités territoriales souhaitant participer doivent désigner un élu représentant la collectivité, et un responsable de candidature, chargé de remplir le questionnaire **durant la période de candidature**, annoncée sur le site.

L'annonce des résultats et la remise des labels ont lieu en fin d'année à Paris, lors de la soirée d'inauguration de l'événement **Paris Open Source Summit**.